

Conditions de vente — Balade culturelle à Venise

Du 26 au 29 juin 2025

Les présentes conditions de vente viennent en complément des [CGV de la Bourse de Commerce – Pinault Collection](#).

TARIFICATION

370 € par personne

Ce prix comprend :

- Le dîner du 26 juin 2025
- Le petit déjeuner privatif du 28 juin 2025
- Les services d'une conférencière Des Mots et des Arts et d'un conférencier du Palazzo Grassi – Punta della Dogana pour toutes les visites
- L'entrée à la Biennale d'architecture (valable une journée)
- Les audiophones pour les visites de la Biennale et de Venise

L'accès au Palazzo Grassi et à la Punta della Dogana sont offerts avec votre carte Membership Pinault Collection.

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport et les transferts
- L'hébergement
- Les assurances annulation, bagages, interruption de séjour, assistance/rapatriement (liste non exhaustive)
- Les repas autres que ceux mentionnés dans le paragraphe « Ce prix comprend »

- Tout ce qui n'est pas mentionné dans le paragraphe « Ce prix comprend »

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Toute inscription doit être faite sur la billetterie de la Bourse de Commerce – Pinault Collection. L'inscription sera validée après paiement intégral de la balade culturelle.

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Ce programme est non-adapté aux personnes à mobilité réduite.

CESSION DE CONTRAT

Si vous ne pouvez pas participer, vous pouvez vous faire remplacer par une personne de votre choix, titulaire d'une carte Membership Pinault Collection. Vous devez nous en informer, par écrit, au plus tard le 29 mai 2025.

ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée à Pinault Collection dans les plus brefs délais par écrit (courrier ou e-mail, à l'adresse membership@pinaultcollection.com).

En fonction de la date de votre annulation, le barème de frais ci-dessous est appliqué :

- Avant le 4 avril 2025 : 0 €.
- Entre le 5 avril et le 29 mai 2025 : 50 % du prix.
- Après le 29 mai 2025 : 100 % du prix.

MODIFICATION ÉVENTUELLE DE PROGRAMME

Pour des raisons de sécurité ou tout autre cas de force majeure (événements, extérieurs politiques, climatiques, manifestations culturelles, retards d'avion, grèves, etc.), nous pouvons être amenés à modifier nos programmes sans que notre responsabilité ne soit engagée. Si des prestations venaient à être supprimées, elles seraient soit remplacées soit remboursées.

ACCOMPAGNEMENT CULTUREL

Lorsque le nom d'un conférencier ou guide culturel est mentionné dans le programme, celui-ci n'a pas de valeur contractuelle. Si celui-ci venait à être indisponible, une solution de remplacement serait trouvée et cela ne donnerait lieu à aucun motif d'annulation ou de dédommagement.